

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022**  
**DELIBERATION N°2022-64**

Le 6 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

Le 6 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (18) :** M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. TROADEC, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT, M. BRIAUX.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) :** M. BERTHUOT à M. TROADEC, Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MARCHAND à Mme GARNIER, M. CARDIN à Mme MAURIN, Mme ETEVE à Mme LEGENDRE, Mme BATTE à M. SEGUELA, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. MEYRUEIS, M. BELIN à M. FOSSEY, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

**ABSENTS (1) :** M. MALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GARNIER.

**MISE A JOUR DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N°2016103-059 du 11 avril 2016 portant autorisation d'un système de vidéoprotection,

Vu l'arrêté préfectoral N°2018114-053 du 24 avril 2019 portant modification d'un système de vidéoprotection de la commune de Bouillargues (dont la mise à jour est en cours),

Vu la délibération n° 2018-61 du 18 décembre 2018, du conseil municipal de Bouillargues, approuvant le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique (DN) de Nîmes Métropole et la commune de Bouillargues, incluant notamment la vidéoprotection, et autorisant M. le Maire de Bouillargues à signer la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la commune de Bouillargues,

Vu le diagnostic de vidéoprotection modifié en date du 15 septembre 2022,

Vu la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la commune de Bouillargues,

Vu l'état du parc mentionnant la nécessité de remplacement de 3 caméras (Cardonniers, crèche, collège),

Considérant que la vidéoprotection est un élément important de toute politique de protection et de sécurisation d'espaces publics et que son maintien en état optimal est indispensable,

Considérant que pour ces travaux la commune de Bouillargues peut bénéficier de l'aide de Nîmes métropole par le biais de fonds de concours et que le FIPD peut abonder le financement,

Après avoir obtenu l'aide du groupement de gendarmerie départementale du Gard,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Maurice GAILLARD, Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'approuver les demandes d'aides financières autour du projet de vidéoprotection et notamment l'attribution du fonds de concours créé à cet effet par Nîmes Métropole ainsi que le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance pour ces 3 replacements,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents (contrats, avenants, conventions, lettres d'engagement ou marchés) relatifs à l'extension du système de vidéoprotection et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.



*Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :*

*La réception en Préfecture le : 11/12/22*

*L'affichage du : 12/12/22*

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2264DEL
Date de la décision :	2022-12-07 00:00:00+01
Objet :	Mise à jour du réseau de vidéoprotection : demande de subventions
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	030-213000474-20221207-2264DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
030-213000474-20221207-2264DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	881
Nom original :		
2264DEL.pdf	application/pdf	169656
Nom métier :		
99_DE-030-213000474-20221207-2264DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	169656

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 décembre 2022 à 14h59min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 décembre 2022 à 14h59min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 décembre 2022 à 14h59min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 décembre 2022 à 15h14min41s	Reçu par le MI le 2022-12-07